

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 mars 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AZOULAI représenté par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Marlène PREVOST - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Sophie CELTON représentée par Patrick MAGRO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Bruno GILLES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Dany LAMY représenté par Jacques BESNAÏNOU - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Florence MASSE représentée par Eugène CASELLI - Marcel MAUNIER représenté par Jean-Pierre BAUMANN - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Roland MOUREN représenté par Lionel VALERI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Carine ROGER représentée par Michèle EMERY - Isabelle SAVON représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Josette VENTRE représentée par Martine RENAUD - Brigitte VIRZI représentée par Emilie DOURNAYAN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Frédéric DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josette FURACE - Samia GHALI - André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VU 027-105/19/CT**

### **■ Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence au titre de l'année 2019 DPV 19/17087/CT**

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville. Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

De 2015 à 2020, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Un appel à projet associatif commun aux quatre communes concernées a été lancé en septembre 2018 par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, afin de faire émerger et soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires.

Les opérations d'investissement retenues pour des financements de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont détaillées ci-après et bénéficient de cofinancement.

Le montant total de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 382 647 euros, dont la répartition s'établit comme suit :

Sur le Territoire de Marignane, il est proposé de soutenir 2 structures :

13 Habitat porte le projet d'aménagement des espaces extérieurs sur la Cité de la Chaume. L'objectif est d'accompagner la réappropriation des espaces communs par les habitants afin d'inverser le processus de dégradation et de les impliquer à long terme dans le devenir de leur cité.

Le projet d'investissement consiste à :

- créer un terrain multisport en synthétique
- aménager une aire de glisse pour VTT ou longboard
- installer du mobilier urbain (tables, bancs, corbeilles, agrès sportifs...) pour favoriser la circulation et la convivialité
- et à végétaliser l'ensemble de ces aménagements.

Plan de financement :

Cout du projet : 297 818€  
Métropole : 119 127€

**Signé le 26 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019**

Conseil Départemental : 119 127€  
Autofinancement : 59 564€

L'Association Services Médiation propose un accompagnement global des familles dans une logique de responsabilisation des usagers (médiation sociale, médiation habitat, formation socio-linguistique, accompagnement à la scolarité...). Les locaux actuels de l'association sont trop petits et ne sont pas adaptés à l'accueil de personne à mobilité réduite. Le Bailleur Unicil propose de lui mettre à disposition un local de 170m<sup>2</sup> situé en pieds d'immeuble qu'il convient de réhabiliter.

Le projet d'investissement consiste à réaliser des travaux de démolition, réfection des sols et plafonds, reprise de l'électricité et la plomberie avec l'installation de sanitaire et la mise en peinture...

Plan de financement :

Cout du projet : 127 040€  
Métropole : 63 520€  
Conseil Départemental : 30 000€  
Bailleur (UNICIL) : 10 000€  
Autofinancement : 23 520€

Sur le Territoire de La Ciotat, il est proposé de soutenir 2 structures :

ERILIA souhaite améliorer la qualité de vie de ses locataires en s'engageant dans un processus de concertation, d'accompagnement et de réalisation d'aménagement d'espaces extérieurs.

Ainsi le bailleur porte sur trois résidences à la Ciotat les premières phases des projets suivants :

- Sur la résidence le Logis de Brunet, il est proposé de réorganiser l'entrée de la résidence afin d'agir sur la dangerosité de cet espace et créer une circulation piétonne principale à laquelle se rattacheront des circulations secondaires, créer des espaces multigénérationnels et des jeux multifonctions.

Plan de financement :

Cout du projet : 152 450€  
Métropole : 40 000€  
Conseil Départemental : 40 000€  
Ville de la Ciotat : 40 000€  
Autofinancement : 32 450€

- Sur la Résidence les Matagots, l'objectif est d'aménager les espaces résidentiels en cœur d'îlot, et réhabiliter les cheminements internes au quartier.

Plan de financement :

Cout du projet : 152 700€  
Métropole : 40 000€  
Conseil Départemental : 40 000€  
Ville de la Ciotat : 40 000€  
Autofinancement : 32 700€

- Sur la Résidence Fardeloup, le projet prévoit de requalifier l'espace devant la maison de quartier tout en structurant les circulations piétonnes principales et secondaires.

Plan de financement :

Cout du projet : 151 700€  
Métropole : 40 000€  
Conseil Départemental : 40 000€  
Ville de la Ciotat : 40 000€  
Autofinancement : 31 700€

Logirem, grâce à une démarche participative, a la volonté de donner une nouvelle identité présente et de créer un nouvel espace du « bien vivre ensemble » sur la Résidence de la Treille. La démolition de l'ancienne école maternelle a permis de laisser place à une zone foncière complémentaire disponible pour le projet. Celui-ci consistera à créer un jardin partagé, valoriser les espaces à l'entrée de la résidence, créer un espace inter-générationnel dans la pinède, installer des jeux multifonction et créer un cheminement de la zone de parking vers la pinède.

Plan de financement :

Cout du projet : 151 060€  
Métropole : 40 000€  
Conseil Départemental : 40 000€  
Ville de la Ciotat : 40 000€  
Autofinancement : 31 060€

Sur le Territoire de Septèmes-les-Vallon, il est proposé de soutenir une structure :

Vilogia souhaite, sur la résidence la Gavotte Peyret, redynamiser et rendre accessible le pôle d'activité pour faire vivre le quartier et l'ouvrir vers l'extérieur.

Le projet consiste à créer un local intergénérationnel, réaménager l'accueil du centre social et rendre accessible les locaux du centre social aux personnes à mobilité réduite.

Plan de financement :

Cout du projet : 390 000€  
Métropole : 40 000€  
Conseil Départemental : 75 000€  
Ville de Septèmes: 75 000€  
CAF : 112 500€  
Autofinancement : 87 500€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;

**Signé le 26 Mars 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019**

- L'article L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce les compétences qui étaient à la date de sa création, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale fusionnées en application de l'article L 5218-1 du présent code » ;
- La signature du Contrat de Ville le 17 juillet 2015 avec la communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires ;
- La délibération n°DEVT 005-4211/18/CM du 28 juin 2018 portant création et affectation de l'opération « Financement des investissements Politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence » ;

## **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

### **CONSIDERANT**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de Politique de la Ville

### **DELIBERE**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les subventions du Conseil de Territoire Marseille Provence aux organismes et associations suivants :

Sur la commune de Marignane :

- 13 Habitat : 119 127 euros
- Association Services Médiation : 63 520 euros

Sur la commune de La Ciotat :

- ERILIA – Logis Brunet : 40 000 euros
- ERILIA – Matagaux : 40 000 euros
- ERILIA – Fardeloup : 40 000 euros
- Logirem : 40 000 euros

Sur la commune de Septèmes les Vallons :

- Vilogia : 40 000 euros

#### **Article 2:**

Sont approuvées les conventions correspondantes ci-annexées passées avec les organismes ou les associations susvisées.

**Signé le 26 Mars 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019**

**Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires, soit 382 647 euros, sont inscrits au budget de l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence 2019 et suivants – Sous-politique E110 - Opération 2018105800 - Chapitre 4581191007 – Fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC